



Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre National des Experts Comptables de la Région Normandie et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Normandie.

Experts comptables & Commissaires aux comptes associés :
Thomas CHANCEL, François de MASCUREAU,
Pierre-Etienne MARIMPOUY

ASSOCIATION CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON

Siège social : Hôtel de Ville

76 330 PORT-JEROME-SUR-SEINE

409 480 274 00011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 août 2023

8 avenue du Maréchal Foch • BP48 • 76192 Yvetot
Tél. : 02 35 95 16 98 • Fax : 02 35 96 19 88 • secretariat@bhn-expertise.com • www.bhn-expertise.com
Bureaux secondaires : 2 rue Paul Vaillant Couturier • 76210 Le Grand Quevilly • Tél. : 02 35 72 83 04 • Fax : 02 35 72 38 50
105 allée Paul Langevin 76230 Bois Guillaume Tél : 02 32 98 95 98

Rapport du commissaire aux comptes sur les Comptes Annuels

ASSOCIATION CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON

Siège social : Hôtel de Ville

76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE

409 480 274 00011

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bois Guillaume
Le 5 décembre 2023
Le Commissaire aux Comptes
FIGESCO AUDIT

François de MASCUREAU
Commissaire aux Comptes

Signé électroniquement le 05/12/2023 par
Francois De Mascureau



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 535	7 535		293
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	177 620	163 504	14 116	19 878
Autres immobilisations corporelles	202 934	154 989	47 945	33 057
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15		15	
Total I	388 104	326 028	62 076	53 228
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	293 165		293 165	265 867
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	715 899		715 899	812 192
Charges constatées d'avance	41 889		41 889	44 106
Total II	1 050 953		1 050 953	1 122 165
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 439 057	326 028	1 113 029	1 175 392

Bilan

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	116 271	116 271
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 392	1 392
Autres réserves	114 880	114 880
Report à nouveau	796 681	1 052 995
Excédent ou déficit de l'exercice	-14 988	-256 314
Situation nette (sous-total)	897 964	912 953
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	26 778	20 104
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	924 742	933 056
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 847	15 306
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	38 315	35 863
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	506	69 536
Produits constatés d'avance	137 618	121 632
Total IV	188 287	242 336
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 113 029	1 175 392

Compte de résultat

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	%	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et de services	187 456		120 865		66 590	55,09
Ventes de biens	55 402	4,63	25 524	2,80	29 877	117,05
Ventes de prestations services	132 054	11,04	95 341	10,47	36 713	38,51
Produits de tiers financeurs	1 008 258		789 718		218 539	27,67
Concours publics et subventions d'exploitation	913 790	76,42	765 751	84,09	148 039	19,33
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public	94 468	7,90	23 968	2,63	70 500	294,14
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	1 529	0,13	3 919	0,43	-2 390	-60,98
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits	213 531	17,86	174 966	19,21	38 565	22,04
Total I	1 410 774	117,99	1 089 469	119,65	321 305	29,49
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	41 732	3,49	50 375	5,53	-8 643	-17,16
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	950 054	79,45	865 663	95,07	84 391	9,75
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	5 810	0,49	6 306	0,69	-496	-7,87
Salaires et traitements	324 583	27,15	324 338	35,62	245	0,08
Charges sociales	88 663	7,42	83 363	9,15	5 300	6,36
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	26 408	2,21	23 759	2,61	2 649	11,15
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	914	0,08	509	0,06	406	79,74
Total II	1 438 164	120,28	1 354 314	148,73	83 850	6,19
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-27 390	-2,29	-264 845	-29,09	237 455	-89,66
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti						
Autres intérêts et produits assimilées	3 211	0,27	905	0,10	2 306	254,78
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla						
Total III	3 211	0,27	905	0,10	2 306	254,78
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi						
Intérêts et charges assillées	12		9		3	27,41
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
Total IV	12		9		3	27,41
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 199	0,27	896	0,10	2 303	257,15
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	-24 191	-2,02	-263 950	-28,99	239 758	-90,83
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	450	0,04			450	
Reprises provisions, dép., et transferts de charg	9 326	0,78	8 338	0,92	987	11,84
Total V	9 776	0,82	8 338	0,92	1 437	17,24

Compte de résultat

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	%	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			549	0,06	-549	-100,00
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi						
Total VI			549	0,06	-549	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	9 776	0,82	7 789	0,86	1 986	25,50
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	573	0,05	154	0,02	419	272,08
Total des produits (I + III + V)	1 423 761	119,07	1 098 712	120,66	325 048	29,58
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	1 438 749	120,33	1 355 027	148,81	83 723	6,18
EXCEDENT OU DEFICIT	-14 988	-1,25	-256 314	-28,15	241 326	-94,15
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature	359 613		360 952		-1 339	-0,37
Bénévolat	83 685				83 685	
TOTAL	443 298		360 952		82 346	22,81
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	359 613		360 952		-1 339	-0,37
Prestations en nature						
Personnel bénévole	83 685				83 685	
TOTAL	443 298		360 952		82 346	22,81

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CLUB SPORTIF GRAVENCHON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 1 113 029 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 14 988 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/11/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

"la pratique de l'éducation physique et de sports"

L'association est composée de différentes sections sportives qui sont, actuellement, les suivantes :

l'athlétisme, le basket, le cyclisme, le cyclotourisme, le football, la gymnastique, le handball, la nage avec palmes, la natation, la pétanque, la plongée, le rugby, le tennis, le tir à l'arc, le squash, la natation synchronisée et l'escrime.

Ces activités sont exercées dans l'agglomération de la ville de Port-Jérôme-sur-Seine.

L'association met à disposition des sections sportives et de ses adhérents des moyens matériels et humains (17 entraîneurs et 2 personnes au service administratif)

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les cotisations comptabilisées correspondent aux participations facturées aux membres de l'association.

Les cotisations sont comptabilisées sur la base des encaissements.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'association n' a signé aucun accord particulier en matière d'engagement retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice au 31.8.2023

Il a cependant été calculé un engagement retraite. Cet engagement IFC est évalué à 13 766 €.

Les éléments suivants ont été retenus :

- taux d'actualisation financière = 3,55%
- table de mortalité utilisée est celle de 2018-2020
- aucun taux d'évolution salariale n'a été pris en compte,
- le taux de turn-over est nul

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 535			7 535
Immobilisations incorporelles	7 535			7 535
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	172 791	4 828		177 620
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 345			21 345
- Matériel de transport	121 993	29 661	1 420	150 233
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 250	750	644	31 356
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	347 379	35 239	2 064	380 554
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				15
- Prêts et autres immobilisations financières				15
Immobilisations financières				15
ACTIF IMMOBILISE	354 914	35 239	2 064	388 104

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		35 239		35 239
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		35 239		35 239
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 064		2 064
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 064		2 064

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 242	293		7 535
Immobilisations incorporelles	7 242	293		7 535
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	152 913	10 590		163 504
- Installations générales, agencements aménagement divers	17 372	430		17 802
- Matériel de transport	96 340	13 290	1 420	108 210
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 819	1 805	644	28 978
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	294 444	26 115	2 064	318 493
ACTIF IMMOBILISE	301 687	26 408	2 064	326 028

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	293	26 115	26 408
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	293	26 115	26 408
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		2 064	2 064
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		2 064	2 064

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	289 171
banque interets	604
Total	289 775

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	116 271	-256 314		-256 314	116 271
Report à Nouveau	1 052 995			256 314	796 681
Excédent ou déficit de l'exercice	-256 314	256 314		14 988	-14 988
Situation nette	912 953			14 988	897 964
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	20 104		6 674		26 778
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	933 056		6 674	14 988	924 742

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenue	11 847
Dettes prov. congés à payer	14 448
Chges sociales congés à payer	5 742
Total	32 037

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	41 889		
Total	41 889		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	137 618		
Total	137 618		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation					913 790	913 790
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						9 326
						923 116

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Produits des cessions d'éléments d'actif		450
Subventions d'investissement virées au résultat		9 326
TOTAL		9 776

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	83 685	
Prestations en nature	359 613	360 952
Dons en nature		
Total	443 298	360 952
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	359 613	360 952
Prestations		
Personnel bénévole	83 685	
Total	443 298	360 952

Des contributions volontaires de 83 685,12 € correspondent au temps passé par les bénévoles. Celles-ci ont été évaluées de la manière suivante :

3 personnes bénévoles par section participent à 1 manifestation par semaine durant 4 heures (sauf pendant les vacances scolaires) soit 7 068 heures à 11,84€ (SMIC chargé)

Cette année, la CVS et la commune de Port-Jérôme-sur-Seine ont valorisé leurs mises disposition des locaux pour :

Section nage avec palmes : 79 890,00 €
 Section natation : 82 120 €
 Section plongée : 59 120 €
 Section squash : 6 850,00 €
 Section natation synchronisée : 40 365,00 €
 Section générale : 91 268,00 €